



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 21 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Monsieur ENGEL, Monsieur BENOIST, Monsieur BLAIZOT, Madame LANGLAIS, Monsieur BRIAS

Absents excusés : Madame MOULIN a donné pouvoir à Madame CARPENTIER
Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

25-020 VOTE DES TAUX DE TAXES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la commission plénière du 6 mars 2025,

Considérant que la fiscalité locale constitue la principale ressource pour financer les dépenses de fonctionnement de la commune.

Considérant que les taxes directes locales sont la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et non bâti.

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de reconduire les taux pour 2025 :

Section	2024	2025
Taxe d'habitation	13,74 %	13,74 %
Taxe sur le foncier bâti	43,61 %	43,61 %
Taxe sur le foncier non bâti	35 %	35 %

Le conseil municipal, **VALIDE** le taux des taxes.

VOTE : POUR : 16

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Thomas DUPONT-FEDERICI



Accusé de réception en préfecture
014-211400668-20250327-25-020-DE
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025